

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU  
المفقودون DISPARUES  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE  
Mai 2012

## TABLE DES MATIERES

Elwatan, 2 mai 2012, Tarek Mameri arrêté par la police pour avoir posté des vidéos appelant au boycott des élections .....	3
Elwatan, 3 mai 2012, Abdelkader Kherba condamné à une année de prison avec sursis .....	4
La Croix, 4 mai 2012, Avec Nassera Dutour, la mémoire des disparus d'Algérie.....	5
TSA, 4 mai 2012, L'ONU épingle l'Algérie.....	9
Algérie 360, 4 mai 2012, Un rapporteur de l'ONU dénonce la loi sur les associations en Algérie .....	10
Liberté, 8 mai 2012, « Les observateurs autorisés à consulter le fichier électoral dans les wilayas » .....	12
TSA, 9 mai 2012, Les familles de disparus interpellent les futurs députés.....	13
Elwatan, 10 mai 2012, Nouvel appel aux candidats à la députation .....	14
Elwatan, 10 mai 2012, A Alger les elections n'ont aucun sens : Les algérois boudent les elections .....	15
Liberté, 10 mai 2012, 10 mai 2012 : un taux de participation de 42.90% .....	16
RFI, 11 mai 2012, Législatives en Algérie : mission accomplie pour le pouvoir .....	17
Elwatan, 14 mai 2012, « Il y a un souci de transparence.... » .....	19
El watan, 25 mai 2012, Amnesty International dénonce une « regression » des droits de l'homme en Algérie.....	22
TSA, 24 mai 2012, Un constat négatif sur la situation des droits de l'Homme en Algérie .....	24
TSA, 25 mai 2012, La situation des droits de l'Homme et des libertés reste préoccupante en Algérie .....	26
TSA, 30 mai 2012, « L'Algérie est l'objet d'une approbation quasi-générale », selon Medelci.....	27
L'expression, 30 mai 2012, le Haut Commissaire des Nations Unies à Alger .....	29

**Elwatan, 2 mai 2012, Tarek Mameri arrêté par la police pour avoir posté des vidéos appelant au boycott des élections**

## **Tarek Mameri arrêté par la police pour avoir posté des vidéos appelant au boycott des élections**

le 02.05.12 | 13h39 | mis à jour le 02.05.12 | 14h47 5 réactions

[ImprimerPDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

Tarek Mameri, un jeune homme de 23 ans, originaire de Belouizdad (Alger) a été arrêté mardi 1er mai par des personnes en civil pour «avoir posté des vidéos appelant les algériens à boycotter les élections du 10 main prochain». C'est du moins le motif de l'arrestation évoquée par un membre de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADDH) que nous avons pu joindre ce matin par téléphone. «Nous tentons de prendre contact avec les parents du jeune homme pour savoir exactement les accusations retenues contre lui », indique notre source.

«Mardi 1er mai, le jeune homme a été kidnappé puis il a été transporté à bord d'un véhicule par des personnes en civil. Ce n'est qu'aujourd'hui mercredi que l'information de son arrestation a été confirmée car des policiers se sont déplacés jusqu'à la maison du concerné pour demander les papiers d'identité du jeune homme arrêté », ajoute notre interlocuteur.

Le jeune homme a posté des vidéos où il appelle au boycott tout en s'attaquant au discours de certains personnalités politiques, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika et de deux de ses ministres.

Aux dernières nouvelles, et selon un représentant de la LADDH, Tarek Mameri sera présenté au juge d'instruction demain, jeudi 03 mai.

Hamida Mechai

Elwatan, 3 mai 2012, Abdelkader Kherba condamné à une année de prison avec sursis

## Abdelkader Kherba condamné à une année de prison avec sursis

le 03.05.12 | 12h16 3 réactions

Arrêté lors d'une grève organisée par les greffiers, Abdelkader Kherba vient d'écoper d'une année de prison avec sursis avec une amende de 20 000 da. Emprisonné à Serkadji depuis une quinzaine de jours, le militant est accusé de troubles à l'ordre public, incitation à attroupement et usurpation de fonction.

Le verdict a été prononcé ce matin jeudi 3 mai par le Tribunal Abane Ramdane (Alger). Selon un membre du comité pour la défense des droits de chômeurs (CNDDC), le jeune militant devra être libéré, ce jeudi dans l'après-midi.

Tout au long de sa détention, le cas de Abdelkader Kherba a suscité l'indignation de la société civile notamment des mouvements comme le MJIC.

Des mouvements qui se sont élevés contre sa détention jugée « arbitraire et comme une atteinte à la liberté d'opinion ». La détention de Kherba et son procès qui a eu lieu jeudi 26 avril dernier a été ponctué de rassemblements et aussi par la grève de la faim du condamné. Lors de son procès, trois (3) années de prison ferme ont été requises contre Abdelkader Kherba.

Hamida Mechai

## Avec Nassera Dutour, la mémoire des disparus d'Algérie

*Le 10 mai, l'Algérie élit ses députés. La présidente du collectif des familles de disparus veut créer une banque ADN pour identifier les corps des charniers de la guerre civile, quand viendra le jour de leur ouverture*



Nassera Dutour, dans les locaux parisiens du Collectif des familles de disparus en Algérie (C FDA), qu'elle a fondé en 1998. Elle n'a jamais renoncé à chercher son fils Amine, enlevé à l'âge de 21 ans.

Sa mère qui vit à Baraki près d'Alger ne peut pas s'empêcher de décrocher son téléphone à n'importe quelle heure, quand l'envie lui prend d'avoir des nouvelles de sa fille Nassera qui vit à Paris. À 57 ans, Nassera Dutour dégage une énergie vitale contagieuse. Mais la sonnerie du téléphone est sa fêlure. « Surtout si elle retentit de manière un peu tardive ou matinale, ça me fait sursauter, déclenche une peur énorme, je ne peux rien y faire. »

Parce que le 30 janvier 1997, il y eut ce coup de fil inoubliable de son frère lui annonçant qu'Amine, son deuxième fils alors âgé de 21 ans, avait été arrêté à Baraki par trois hommes en costume cravate, probablement des agents du DRS, le très puissant département algérien du renseignement et de la sécurité, à moins qu'il ne s'agisse d'officiers de la police judiciaire. « On n'a jamais su », déplore-t-elle quinze ans plus tard sans avoir jamais pu retrouver la trace de son fils, ni mort ni vivant.

BARBARIE

À l'époque, les disparitions forcées constituent l'une des armes favorites du terrorisme d'État pratiqué les pires années de la décennie noire algérienne, pour entretenir un climat de peur panique, au nom de la lutte contre la barbarie islamiste. « Dans ces années-là quand il y avait un crime ou un attentat, par dizaines les jeunes du quartier se faisaient arrêter au hasard. »

Et dire qu'à ce moment-là Nassera Dutour croyait voir enfin le bout de la procédure judiciaire entamée pour obtenir le droit de faire venir ses trois fils en France où elle vivait à nouveau depuis 1986 après y avoir passé son enfance.

## INJUSTICE

« Je n'ai jamais été très algérienne dans l'esprit », justifie-t-elle. Elle s'est battue sans succès pendant dix ans pour contourner le code algérien de la famille particulièrement rétrograde adopté en 1984 (1) en vertu duquel la mère ne pouvait avoir la tutelle de ses enfants. « Il fallait une autorisation paternelle pour tout, même pour que mes fils fassent du sport. »

Son ex-mari lui refusera avec obstination toute autorisation de sortie du territoire pour ses enfants, restés chez leur grand-mère maternelle à Baraki. « Mes enfants avaient 12, 11 et 9 ans quand je suis revenue en France. Ils ont très mal vécu cette séparation, moi aussi. Je faisais sans cesse des allers-retours Paris-Alger. Je croyais que je finirais par avoir gain de cause. »

L'injustice la fait bouillir. En 1983, lorsque sa mère se fait expulser de son logement d'Alger par le ministère de la défense qui entend récupérer les terrains, Nassera Dutour prend la tête du cortège des manifestants. « On s'est fait embarquer au poste », se souvient-elle. « Et on nous a relogés à Baraki à une vingtaine de kilomètres d'Alger – je venais de divorcer et étais retournée vivre chez ma mère. Aujourd'hui, il y a l'autoroute, mais à l'époque, il fallait marcher deux heures dans la boue. On était obligé de mettre des chaussures dans un sac pour aller travailler. »

## 3000 DISPARUS

Nassera Dutour parle posément de ces brimades de l'existence. Tout cela semble bien dérisoire. Dans les locaux parisiens du collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), qu'elle a fondé en 1998, elle est cernée par les photos, au mur, de ceux que l'on n'a jamais retrouvés et par les lourds rayonnages de dossiers constitués par les familles.

Plus de 3 000 d'entre eux ont été validés par le groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et transmis au Conseil onusien des droits de l'homme qui, à plusieurs reprises, a condamné l'État algérien.

« J'ai tellement cherché mon fils. » Pendant des mois, tous les jours, Nassera Dutour frappe aux portes des commissariats, gendarmeries, casernes, centres de détention et autres ministères de la justice et de l'intérieur. On lui refuse même les premiers temps de déposer plainte. « On m'affirmait qu'Amine n'avait pas été arrêté. Un seul commissariat a pris la peine d'ouvrir un registre pour vérifier. »

Six mois plus tard, lorsqu'elle obtient enfin un visa pour son dernier fils, Reda, elle revient en France pour le mettre en sécurité. 1997 est l'une des années les plus noires de la guerre civile.

Le 22 septembre, son frère Nesroulah Yous échappe à l'effroyable massacre de Bentalha, un quartier de la banlieue d'Alger (85 morts officiellement, probablement plusieurs centaines), acte de folie barbare de

groupes islamistes selon la version autorisée, orchestration de la violence par l'armée selon d'autres sources (2).

C'est lors de la journée de mobilisation en France le 10 novembre 1997, pour arrêter l'effusion de sang en Algérie, que Nassera Dutour prend conscience de l'ampleur du phénomène des disparitions. « Les familles avaient, comme moi, fait les mêmes démarches. » Mais lorsque Nassera tente d'entrer en contact avec ces familles en Algérie, certaines lui ferment la porte au nez. « Un père m'a dit : "Laissez-moi tranquille, mon fils est mort, je ne veux pas que les autres meurent." Les familles avaient trop peur. »

## DROITS DE L'HOMME

Nassera Dutour décide alors de soulever cette chape de peur sur les horreurs de la sale guerre. « L'obstination de son combat force l'admiration », reconnaît François Gèze, PDG des Éditions La Découverte, particulièrement impliqué dans la cause algérienne.

En novembre dernier, le rapporteur spécial de l'ONU contre la torture a remis à Nassera le prix Oscar Romero des droits de l'homme de la chapelle Rothko (états-Unis), en reconnaissance de son combat pour la vérité et la lutte contre l'impunité.

En 1998, après avoir créé le CFDA, une dizaine de familles de disparus sont venues témoigner auprès des médias et responsables politiques lors d'une tournée des capitales européennes. Dans la foulée de cette première reconnaissance – « les droits de l'homme sont une affaire de femmes » –, elles organisent un rassemblement de familles de disparus devant la grande poste à Alger, le 2 août. Le premier des rassemblements qui se tiendra dès lors tous les mercredis en dépit des campagnes de diffamation et d'intimidation.

« Il y avait une énorme hostilité. Des gens voulaient nous cracher dessus. Pour beaucoup d'Algériens, nous étions les familles des égorgeurs : si nos fils avaient été arrêtés, c'est qu'ils avaient commis des crimes, qu'ils étaient des terroristes. Les associations de femmes nous évitaient. Les familles des victimes du terrorisme nous haïssaient. »

Le président Bouteflika, fraîchement élu en 1999, lance même aux mères : « Les disparus ne sont pas dans mes poches. Vous me faites honte dans le monde, comme des pleureuses, avec vos photos. »

## OBTENIR LA VÉRITÉ

Depuis, les associations de victimes de terrorisme et celles de disparitions forcées ont fait cause commune, réunies dans une coalition. Mais en 2006, la charte dite pour la paix et la réconciliation nationale en Algérie instaure l'impunité et interdit toute recherche de la vérité.

Qu'elle semble loin alors la fenêtre d'espoir de 2001, lorsque fut publié dans la presse un premier article favorable à la cause des disparus, une pétition signée par douze députés réclamant la vérité et la reconnaissance officielle de 4 884 cas de disparitions par le ministère de l'intérieur.

Même si le CFDA n'a jamais obtenu de reconnaissance légale en Algérie, dans l'adversité il ouvre un bureau à Alger en 2001, puis un autre à Oran et, un moment, à Constantine et à Jijel.

Nassera vend alors son restaurant et ne fait plus que ça, défendre la cause des disparus, entre Paris et Alger, puis en Bosnie, au Kosovo, en Turquie, en Irak... Elle représente aujourd'hui douze pays qui ont leur lot de tragédies et leurs charniers de disparus au sein de la Fédération euroméditerranéenne des disparus.

## CONSTRUIRE L'AVENIR

Mais en Algérie, « officiellement le passé est mort, les autorités jouent sur l'usure et le temps. Beaucoup n'y croient plus, des centaines qui se rassemblaient à Alger, elles ne sont plus que quelques dizaines. » Nassera, elle, y croit encore. Quelques autres ont même repris le flambeau. « Pendant longtemps on a vu le père d'un disparu, aujourd'hui on voit l'un de ses enfants. Il ne peut y avoir d'avenir bâti sur le mensonge. »

Alors, ces dernières semaines, Nassera Dutour a sonné aux portes des partis politiques pour tenter d'imposer la question des disparus dans la campagne électorale, avant les élections législatives du 10 mai prochain. En vain. « On ne peut pourtant pas tourner la page sans faire la vérité. »

Elle se prépare pour le moment où la question resurgira. Projette de créer un centre pour la préservation de la mémoire à Oran et recherche des financements pour constituer une banque de données ADN des familles de disparus afin de pouvoir identifier les corps des charniers quand viendra le jour où tombes et charniers seront ouverts. « Rien qu'au cimetière d'El Alia à Alger, il y a 3 000 tombes sous X. Chacune contient-elle plusieurs corps, comme en Argentine ? » se demande-t-elle.

Parmi tous ces disparus, Nassera Dutour n'a jamais renoncé à chercher son fils Amine. « Cela me reprend régulièrement, je me dis que peut-être des commissaires ou des officiers de police finiront par parler. »

---

## SA VIE

1955 : naissance à Marseille où sa famille paternelle, venue de Kabylie, s'est installée depuis les années 1930.

1965 : sa mère décide de retourner au pays avec ses huit enfants.

1984 : en raison de l'adoption du nouveau code algérien de la famille, elle ne peut avoir la tutelle de ses trois fils après son divorce.

1986 : revient en France et fait des allers-retours constants pour ne pas être séparée de ses enfants restés avec leur grand-mère.

30 janvier 1997 : Amine, son deuxième fils, alors âgé de 21 ans, est arrêté. Son nom vient gonfler la liste des milliers de disparus de la décennie noire en Algérie.

1998 : crée à Paris le collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et organise à Alger le premier rassemblement des familles de disparu(e)s.

2007 : crée la fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (Femed) qui réunit 26 associations de 12 pays.

*(1) Il sera en partie réformé en 2005.*

*(2) Nesroulah Yous a publié Qui a tué à Bentalha ?, Ed. La Découverte, 2000*

Liberté de réunion pacifique et d'association

## **L'ONU épingle l'Algérie**

Sonia Lyes

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de réunion pacifique et d'association a épinglé ce vendredi 4 mai à Genève l'Algérie « sur le retour en arrière dans le domaine de la liberté d'association ». « Alors que le printemps arabe invite à un élargissement de la place octroyée à la société civile, il est tout à fait regrettable que l'Algérie se singularise par un retour en arrière dans le domaine de la liberté d'association, en limitant plus rigoureusement le périmètre d'action ou l'accès au financement des associations », a affirmé Maina Kiai dans un communiqué.

M. Kiai a qualifié de « recul par rapport à la loi 90-31 de 1990 », la disposition contenue dans la nouvelle loi, adoptée l'automne dernier par le parlement et permettant aux autorités de refuser l'enregistrement d'une association sans recourir au juge. « Cela pose d'autant plus question que la loi prévoit une peine d'emprisonnement et une lourde amende pour quiconque opère au nom d'une association non encore enregistrée ou agréée, suspendue ou dissoute », a-t-il précisé.

À propos des dispositions stipulant que l'objet et les buts des activités des associations ne devront pas être « contraires aux constantes et aux valeurs nationales » et que toute « ingérence dans les affaires internes du pays » entraîneront la suspension ou la dissolution de l'association concernée, le rapporteur a estimé « que ces dispositions étaient particulièrement vagues et sujettes à des interprétations abusives ». « Elles portent un coup grave à la jouissance du droit à la liberté d'association », a-t-il ajouté.

Selon lui, « les associations constituent un moyen de première importance permettant à la population d'exprimer ses aspirations. Elles doivent pouvoir, et ont même la responsabilité morale, de s'intéresser à la vie politique intérieure de leur propre pays ». Quant à l'interdiction, contenue dans la nouvelle loi, faite aux associations de recevoir des fonds de l'étranger, d'ONG ou d'ambassades « en dehors des relations de coopération dûment établies », M. Kiai a exprimé ses craintes que « que de telles dispositions soient utilisées pour entraver le travail des associations, notamment celles de défense des droits de l'homme ». « L'accès au financement ne devrait pas être strictement restreint », a-t-il dit.

Le rapporteur des Nations unies a exhorté les autorités algériennes à « prendre pleinement en compte les préoccupations soulevées par les organisations non gouvernementales dans le cadre de cette loi », et a appelé les partis politiques en course pour les élections législatives à « s'engager à réviser la loi sur les associations ». « Les élections législatives, prévues le jeudi 10 mai 2012, doivent répondre aux demandes légitimes de la société civile et faire respecter la liberté d'association », a souligné M. Kiai.

En conclusion, M. Kiai a indiqué avoir introduit une demande auprès des autorités algériennes pour se rendre en Algérie. « J'ai sollicité une invitation officielle pour conduire une visite en Algérie et je compte sur une réponse positive à cette demande. Je me tiens dès à présent à l'entière disposition des autorités algériennes pour toute coopération technique dont elles auraient besoin pour s'assurer que la loi sur les associations et son application soient conformes aux standards du droit international ».

## Un rapporteur de l'ONU dénonce la loi sur les associations en Algérie

Vendredi 4 mai à 19:31

**Au moment où l'Algérie se prépare à voter le 10 mai, en présence d'observateurs internationaux, voilà que le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la liberté de réunion pacifique et d'association, Maina Kiai vient mettre son grain de sel.**

Dans son rapport rendu public jeudi, il a sévèrement critiqué la nouvelle loi algérienne sur les associations que le parlement avait voté en décembre dernier. M. Maina Kiai, qui fait référence dans son rapport à l'organisation des législatives du 10 mai, a exhorté les autorités algériennes à saisir l'opportunité unique offerte par cette échéance afin de s'assurer que les nouvelles dispositions réglementant les organisations de la société civile, adoptées fin 2011, répondent adéquatement aux exigences du droit international des droits de l'Homme.

«Les élections législatives, prévues le jeudi 10 mai 2012, doivent répondre aux demandes légitimes de la société civile et faire respecter la liberté d'association », a fait valoir M. Kiai.

«Alors que le printemps arabe invite à un élargissement de la place octroyée à la société civile, il est tout à fait regrettable que l'Algérie se singularise par un retour en arrière dans le domaine de la liberté d'association, en limitant plus rigoureusement le périmètre d'action ou l'accès au financement des associations.

« L'expert des droits de l'Homme a fait part de ses préoccupations à l'égard de nombreuses dispositions de la loi sur les associations 12-06, promulguée en décembre 2011, qui impose de nouveaux contrôles et restrictions quant à la formation des associations ainsi que sur leur accès au financement.

De la création des associations...

Selon la nouvelle loi, la formation de toute association est désormais soumise à l'accord préalable des autorités, qui peuvent à présent refuser une demande d'enregistrement sans avoir besoin de recourir à un juge, tel que cela était le cas auparavant.

«Cette situation constitue un recul important par rapport à la loi 90-31 (1990) qui était en vigueur jusque-là », a indiqué M. Kiai qui précise que « cela pose d'autant plus question que la loi prévoit une peine d'emprisonnement et une lourde amende pour quiconque opère au nom d'une association non encore enregistrée ou agréée, suspendue ou dissoute ».

« La nouvelle loi prévoit que l'objet et les buts des activités des associations ne devront pas être « contraires aux constantes et aux valeurs nationales » et que toute « ingérence dans les affaires internes du pays » entraîneront la suspension ou la dissolution de l'association concernée, a-t-il ajouté.

Faisant écho aux préoccupations formulées par la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme dans un communiqué du 25 avril 2012, M. Kiai a souligné que « ces dispositions étaient particulièrement vagues et sujettes à des interprétations abusives. Elles portent un coup grave à la jouissance du droit à la liberté d'association ».

Il a ajouté : « Les associations constituent un moyen de première importance permettant à la population d'exprimer ses aspirations. Elles doivent pouvoir, et ont même la responsabilité morale, de s'intéresser à la vie politique intérieure de leur propre pays ».

...et de leur financement

Le Rapporteur Spécial a également attiré l'attention sur les restrictions relatives à l'accès des associations au financement étranger. Les associations algériennes seront privées de recevoir des fonds de toutes légations diplomatiques ou organisations non gouvernementales étrangères, « en dehors des relations de coopération dûment établies ».

« Il est à craindre que de telles dispositions soient utilisées pour entraver le travail des associations, notamment celles de défense des droits de l'Homme », a indiqué M. Kiai qui a affirmé, dans ce sens, que « l'accès au financement ne devrait pas être strictement restreint ».

L'expert indépendant des Nations Unies a exhorté les autorités algériennes à prendre pleinement en compte les préoccupations soulevées par les organisations non gouvernementales dans le cadre de cette loi, et a appelé les partis politiques en course pour les élections législatives à s'engager à réviser la loi sur les associations.

« J'ai sollicité une invitation officielle pour conduire une visite en Algérie et je compte sur une réponse positive à cette demande. Je me tiens dès à présent à l'entière disposition des autorités algériennes pour toute coopération technique dont elles auraient besoin pour s'assurer que la loi sur les associations et son application soient conformes aux standards du droit international », a-t-il conclu.

M. Maina Kiai (Kenya) a été nommé Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la liberté de réunion pacifique et d'association en mai 2011 par le Conseil des droits de l'Homme, pour une période initiale de trois ans. En tant que Rapporteur spécial, il est indépendant de tout gouvernement ou organisation et sert à titre individuel.

## **Le ministère de l'intérieur répond à la délégation de l'UE "Les observateurs autorisés à consulter le fichier électoral dans les wilayas"**

Mardi 8 mai 2012

Les observateurs étrangers, présents dans les différentes wilayas d'Algérie, dans le cadre des élections législatives du 10 mai, ont été autorisés à consulter sur place le fichier électoral dans les wilayas, a indiqué, hier, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. "Pour les besoins de la mission d'observation, que nous souhaitons la plus large possible, les observateurs présents dans les wilayas ont été autorisés à consulter sur place, s'ils le souhaitent, le fichier électoral dans les wilayas", précise le ministère dans un communiqué.

"La question de la remise de la copie intégrale du fichier électoral national ayant été posée par le chef des observateurs de l'Union européenne (UE), il nous est apparu nécessaire de lui rappeler que la loi organique relative au régime électoral (article 18) n'impose la remise d'une copie de la liste électorale communale qu'aux seuls partis politiques et candidats indépendants participant aux élections", écrit le ministère, ajoutant que cette liste locale est ensuite restituée dans les 10 jours qui suivent la proclamation des résultats. Le ministère souligne, en outre, que "le fichier électoral national comprenant les données de base d'identification, de localisation et professionnelles de l'ensemble des électeurs (plus de 21 millions de personnes) ne peut faire l'objet de communication, compte tenu du caractère de réserve et de confidentialité universellement admis".

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a reçu, hier au siège de son ministère, le chef du haut panel d'observateurs de l'ONU, Amara Essy, chargé de suivre le déroulement des élections législatives du 10 mai. La délégation, composée de six politiques et électoraux dirigés par M. Essy, ancien ministre des Affaires étrangères de Côte-d'Ivoire et ancien président de l'Assemblée générale de l'ONU, est arrivée samedi à Alger pour un séjour de 10 jours (du 5 au 15 mai).

Elle se déploiera dans trois wilayas du pays dont Alger pour "suivre tout le processus électoral depuis l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à la compilation des résultats à tous les niveaux et à la publication des résultats provisoires", indique le haut panel dans un communiqué. L'objectif de la mission est "d'accompagner l'Algérie (...) pour la conduite de ces élections législatives de façon crédible et transparente et dans la paix", a précisé la même source. Les observateurs onusiens auront, dès aujourd'hui, des rencontres avec l'ensemble des acteurs électoraux nationaux : membres du gouvernement, structures chargées d'organiser et de superviser le scrutin, partis politiques, société civile, représentants de la communauté internationale ainsi qu'avec les autres observateurs étrangers.

N'étant pas une mission d'observation proprement dite mais plutôt "une mission de suivi et d'évaluation", le panel ne fera donc aucune déclaration publique sur la conduite et les résultats des élections et adressera son rapport directement au secrétaire général de l'ONU, a souligné la même source.

Une mission exploratrice du panel onusien, dirigé par M. Essy, avait déjà séjourné à Alger du 6 au 13 avril dernier où elle avait eu des entretiens avec toutes les parties concernées par le scrutin.

**TSA, 9 mai 2012, Les familles de disparus interpellent les futurs députés**

## Les familles de disparus interpellent les futurs députés

Hadjer Guenanfa

Quelques dizaines de membres des familles de disparus ont tenu, dans la matinée de ce mercredi 9 mai, un nouveau rassemblement devant la caisse de retraite (CNR) à El Biar, sur les hauteurs d'Alger, pour interpellier les futurs députés, devant être élus demain. « On est là pour rappeler à ceux qui seront au parlement la question des disparus. Pour leur dire que ce dossier n'est pas clos et que la réconciliation n'a rien apporté », indique un membre de Sos Disparus, Hacène Ferhati, joint par téléphone. « Qu'ils prennent leurs responsabilités devant l'Histoire », ajoute-t-il.

Le dossier des disparitions forcées au cours des années quatre-vingt-dix fait partie des questions éludées par les partis politiques qui participent aux élections législatives du 10 mai. « Il y a juste le Front des forces socialistes (FFS), le Parti socialiste des travailleurs et AHD 54 qui en ont parlé », précise notre interlocuteur.

09/05/2012

**Elwatan, 10 mai 2012, Nouvel appel aux candidats à la députation**

Familles de disparus

# Nouvel appel aux candidats à la députation

le 10.05.12 | 10h00

Les familles des victimes de disparitions forcées durant les années 1990 reviennent à la charge.

A la veille des élections législatives, les parents des disparus rappellent aux candidats à la députation que le dossier de leurs enfants n'est toujours pas clos. «Nous voulons rappeler à ceux qui seront au Parlement que la question des disparus n'est toujours pas réglée. Ce dossier n'est pas clos et la réconciliation n'a rien apporté», affirme Hacène Ferhati du collectif SOS Disparus, dont une trentaine de membres ont organisé un rassemblement, hier à Alger.

«Que les futurs députés prennent leurs responsabilités devant l'histoire», ajoute-t-il. Les familles de disparus ont, rappelons-le, organisé un rassemblement similaire au début de la campagne électorale pour les législatives d'aujourd'hui. Mais depuis, les partis en lice ont complètement éludé cette question lors de leurs meetings. Ce nouvel appel sera-t-il entendu par les futurs élus quand ils s'installeront confortablement dans leur fauteuil à l'Assemblée ?

Madjid Makedhi

# A Alger, les élections n'ont aucun sens : Les Algérois boudent les élections

le 10.05.12 | 15h17 **12 réactions**

**Les habitants des quartiers populaires d'Alger ne sont pas enthousiastes. Avant 13H, les bureaux de votes des communes de Sidi M'hmaed, Alger-Centre et Bab El Oued étaient presque vides.**

« Sur une liste de 350 électeurs inscrits, 20 personnes ont voté », nous révèle un chef de bureau posté à l'école de Sekou Touré, située par loin de la mairie de Sidi M'hamed. Ambiance et chiffres similaires avancés par les agents en poste à l'école Mohamed Zekkal, jouxtant la première.

Mais ce qui interpelle le simple visiteur, c'est bel est bien le nombre, par dizaine, des éléments de l'armée et de la police prêts à mettre leur bulletin dans l'urne. «Ce sont des militaires. Ils travaillent dans les environs, certainement au niveau du département des allocations de l'armée, près de l'ex-Cinema Musset» indique Mourad, un jeune belcourtois, agent dans un bureau.

Le peu de citoyens qui sortent des bureaux de vote justifient leur participation. « Si nous ne votons pas, le terrorisme reviendra », pense Hamid, 49 ans, électricien. Une jeune demoiselle, aux cheveux frisés estime pour sa part que « le vote peut mettre fin à la menace de l'OTAN ». Elle ajoute que « seule la participation sauvera le pays ».

Cependant, ce n'est pas l'avis de la majorité des Algérois approchés. « enta mahboul (tu es fou). Moi voter. Impossible. Ils nous prennent vraiment pour des arriérés mentaux », ironise Ahmed, la trentaine, résidant à Bab el Oued. « Ils nous menacent de l'intervention de l'OTAN, du VATO et du gâteau », ajoute-il satiriquement ;

Au lycée l'Emir Abdelakader, dans les bureaux, on peut ressentir une atmosphère lugubre. « Nous avons sur la liste 320 inscrits. Seuls 30 algériens ont voté. Vous pouvez le constatez de vous-même », affirme une jeune femme, recrutée pour les besoins des élections. L'urne transparente donne en effet, un taux approximatif de participation.

Au même moment, dans le même lycée, une équipe d'observateurs de l'Union africaine arrive sur les lieux. Un des membres juge que « tout se passe bien ». Il parle précisément de l'organisation.

Visités en cette matinée du 10 mai, les établissements scolaires qui font office de bureaux de vote, peuvent donner un aperçu global: Un grand désintérêt des jeunes. Seuls les vieilles personnes ont voté.

**Bsikri Mehdi**

**Liberté, 10 mai 2012, 10 mai 2012 : un taux de participation de 42.90%**

## **10 mai 2012: un taux de participation de 42,90%**

Par : Rédaction WEB

Le taux de participation final aux élections législatives au niveau national et à l'étranger est de 42,90% , a annoncé jeudi soir, aux environs de 22h27, à Alger, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Daho Ould Kablia. Il y a ainsi 9 313 186 votants (en Algérie et à l'étranger) sur le nombre totale de votant (20 673 878 en Algérie et 990 470 à l'étranger). Sur le territoire national le taux de participation était de 44,38% et à l'étranger 14%.

Le ministre a donné également le taux de participation de quelques wilayas :

Alger : 30,95%

Tizi-Ouzou : 19,84%

Bejaia : 25,11%

Blida : 40,73%

Sétif : 46,67%

Annaba : 48,55%

Oran :44,26%

R.W

## **Législatives en Algérie : mission accomplie pour le pouvoir**

En Algérie, les résultats des législatives seront connues ce vendredi 11 mai 2012.

Par RFI, 11 mai 2012

Les résultats officiels des législatives en Algérie sont attendus ce vendredi 11 mai. Le taux de participation à ce scrutin a été peu élevé mais plus que pour la précédente consultation. Près de 43% de participation, selon le ministère de l'Intérieur, soit presque 10 points de plus qu'en 2007. Mais ce taux reste faible, surtout dans la capitale et en Kabylie. Le pouvoir s'est en tous cas félicité de ce premier chiffre, qui apparaît crédible pour les partis ayant observé le scrutin. Plus de 21 millions d'électeurs algériens se sont rendus aux urnes hier, jeudi 10 mai pour choisir leurs 462 députés.

Mission apparemment accomplie pour le pouvoir algérien : 42, 9% de participation, c'est presque 10 points de mieux qu'en 2007. Et selon les partis politiques qui ont observé le scrutin et le dépouillement, ce chiffre apparaît crédible.

Une voix discordante cependant, celle du RCD, Rassemblement pour la culture et la démocratie, ce parti d'opposition qui a appelé au boycott, estime que le taux a été gonflé.

Pour le président Abdelaziz Bouteflika et les partis de l'alliance présidentielle, en tous cas, ce chiffre comble les attentes affichées avant le scrutin. Depuis des semaines, ils ont fait de la participation l'enjeu majeur de cette élection et matraquer le même argumentaire : voter le 10 mais c'est soutenir le processus de réformes lancé par le président Bouteflika, c'est défendre le changement à un rythme adapté à l'Algérie sans risque d'ingérences étrangères et sans la violence des révoltes arabes.

Le régime a de quoi souffler donc, mais en même temps sa responsabilité est plus que jamais engagée. Il ne pourra plus décevoir les attentes des Algériens.

### **Alger et la Kabylie, deux bastions de l'abstention**

L'abstention selon les chiffres annoncés est finalement moins élevée qu'en 2007. Mais comme prévu la Kabylie a très peu voté : autour de 20 % de participation à Tizi Ouzou, même chose pour capitale avec 31% de votants. Alger est nettement en dessous de la moyenne nationale.

Ici, les habitants ne se cachent pas pour exprimer leur désillusion. Le manque de confiance dans la classe politique, le manque de considération pour l'Assemblée nationale sont les principaux arguments invoqués. Les promesses pleuvent à chaque campagne électorale, disent les Algérois, mais à la fin, rien ne change. « Je sais que ma voix sera détournée » nous confiait hier un électeur qui a voté pour soutenir un parti d'opposition, sans grande conviction.

Les grands absents du scrutin à Alger ont été les jeunes, touchés par le chômage et contraints à vivre de l'informel, ou de ce qu'ils appellent l'économie de bazar. Ils ne se sentent pas respecté par leurs aînés. Pourquoi alors cautionner un processus électoral?

Certains ont tout simplement ici l'impression qu'on se moque d'eux en leur demandant de mettre un bulletin dans l'urne. Hier, beaucoup n'ont pas eu envie de faire l'effort d'aller voter, alors qu'il n'y avait pourtant pas de file d'attente.

Elwatan, 14 mai 2012, « Il y a un souci de transparence.... »

Mission européenne d'observation des législatives

## «Il y a un souci de transparence...»

le 13.05.12 | 10h00 **2 réactions**



zoom | © Souhil. B.

Le chef de la mission d'observation de l'UE en...

[Imprimer](#) [PDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

**Le refus des autorités de communiquer à la mission les données relatives au fichier électoral demandées ne correspond pas à la volonté affichée de transparence.**

Nous regrettons cette situation. Le fichier électoral est un élément important de toute mission d'observation. C'est pour cela que nous avons demandé l'accès à ce fichier», a déclaré, hier à l'hôtel Sofitel d'Alger, l'Espagnol José Ignacio Salafranca, président de la mission d'observation électorale de l'Union européenne (UE) venue pour les législatives du 10 mai. Il a rappelé que certains partis avaient exprimé des inquiétudes par rapport à l'opacité de ce fichier classé «donnée sécuritaire», d'après le prétexte avancé par Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur.

«Dans le mémorandum signé avec les autorités algériennes, nous avons demandé l'accès au fichier électoral. Nous avons respecté la décision du ministère de l'Intérieur de ne pas le communiquer, mais il y a un souci de transparence. Le but de notre présence ici n'est pas d'interférer ou d'exiger (...). Nous ne sommes pas ici pour donner des leçons. Nous sommes venus pour présenter une évaluation impartiale des élections, du cadre juridique, du rôle de l'administration et des médias. Notre mission ne consiste pas à interférer dans le processus électoral. Nous ne

sommes pas des arbitres», a-t-il dit, rappelant que la demande d'accès au fichier électoral est permise dans tous les pays où l'observation électorale se fait.

La mission de l'UE a remarqué que les listes électorales ont été élaborées et révisées dans les communes sans qu'une consolidation nationale ne soit prévue par la loi. «Les copies des fichiers délivrées par l'administration, sous la forme d'un fichier communal sous un format électronique non imprimable et non copiable, ne sont pas exploitables et ne permettent pas un contrôle effectif de la fiabilité du dit fichier. Ceci affecte la confiance de certains partis et des organisations de la société civile», est-il observé.

La mission a estimé qu'une plus grande transparence serait assurée lorsque l'accès systématique à toutes les étapes du processus de compilation et de consolidation des résultats sera assuré aux représentants des candidats et des partis. «Même si la loi ne le prévoit pas, il était souhaitable d'autoriser la présence des partis dans les commissions électorales de wilaya. Cette demande nous a été accordée. Nous avons demandé la publication des procès-verbaux consolidés par bureau de vote pour dissiper les inquiétudes au niveau national. Nous pensons que c'est une demande légitime, fondée sur notre méthodologie. La transparence est le but que nous voulions transmettre», a soutenu José Ignacio Salafranca. «La mission souhaite la publication de l'ensemble des résultats par commune et par bureau de vote lors de la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel et par le ministre de l'Intérieur. Cela renforcerait la transparence et donc la crédibilité des élections», a-t-il ajouté.

«L'établissement de nombreux partis, à trois mois du scrutin, n'a pas permis à la population de se familiariser pleinement avec leurs programmes et objectifs», a souligné la mission. Après la révision de la loi sur les partis en décembre 2011, le ministère de l'Intérieur a agréé une vingtaine de partis à la chaîne. Depuis son arrivée au pouvoir en 1999, le président Abdelaziz Bouteflika avait bloqué l'agrément de nouveaux partis sans aucune explication.

#### **«nos observateurs toujours présents sur le terrain»**

Que pense la mission de l'UE des réserves de la Commission nationale de surveillance des élections (commission Seddiki) qui a dénoncé l'annonce des résultats du scrutin alors que les opérations de dépouillement des bulletins se poursuivaient toujours ? «Le ministre de l'Intérieur a annoncé des résultats préliminaires. Seul le Conseil constitutionnel a le droit de proclamer les résultats définitifs, selon la législation algérienne. En ce moment précis, il y a encore du travail qui se poursuit au niveau des commissions électorales de wilaya. Nos observateurs y sont toujours présents», a répondu José Ignacio Salafranca. La vérification et l'addition des procès-verbaux après dépouillement au niveau national permettront, selon lui, de savoir si les résultats du scrutin du 10 mai ont été manipulés ou non.

José Ignacio Salafranca a regretté la non-accréditation d'observateurs nationaux représentant de la société civile aux élections. «Bien que la société civile soit active sur les réseaux sociaux, la mission constate qu'elle n'est pas en mesure de jouer un rôle significatif (observation, sensibilisation des électeurs) dans le processus électoral», est-il souligné.

La mission européenne d'observation considère les législatives du 10 mai comme «un premier pas du processus de réformes». «Un processus qui devra aboutir, après la révision de la Constitution, à la consolidation et à l'approfondissement de la démocratie et des droits de l'homme, en accord avec les légitimes aspirations du peuple algérien (...). Il faut se féliciter du fait que les élections se sont déroulées de façon pacifique. L'organisation a été généralement efficace grâce à la bonne préparation technique et logistique et grâce à l'expérience des

fonctionnaires», a déclaré José Ignacio Salafranca. Il a qualifié de «grand progrès» la présence plus importante de femmes dans la future APN (141 sur 462 députés, soit 31,4%).

L'ambassadeur de Turquie à Alger s'est interrogé, lors de la séance de questions-réponses, sur le fait que l'administration n'ait rien communiqué de la clôture des bureaux de vote jusqu'à l'annonce des résultats par le ministre de l'Intérieur.

**Fayçal Métaoui**

**El watan, 25 mai 2012, Amnesty International dénonce une « régression » des droits de l'homme en Algérie**

## **Amnesty International dénonce une « régression » des droits de l'Homme en Algérie**

le 25.05.12 | 10h00

La situation des droits de l'homme en Algérie connaît «une régression continue», selon l'organisation Amnesty International (AI).

Dans son 50e rapport annuel rendu public hier à l'hôtel Es Safir (ex-Aletti), l'ONG dénonce les violations des droits humains dans le monde en accordant un chapitre pour chaque pays. Côté algérien, l'année 2011 a été marquée par des mouvements de protestation qui ont eu comme réponse une série de mesures socioéconomiques d'apaisement et la promulgation de «lois plus répressives et plus liberticides», selon le président de la section algérienne d'AI, Ali Yemloul. Le rapport passe en revue les différentes formes de répression portant atteinte aux droits de l'homme en Algérie. Et pour mieux illustrer la volonté du gouvernement en place de museler les libertés individuelles et collectives, le bilan d'AI fait référence à la liberté d'expression, d'association et de réunion. «Les autorités continuaient de restreindre la liberté d'expression et de prohiber les rassemblements publics non autorisés. Après la levée de l'état d'urgence le 24 février, les manifestations sont devenues légales dans tout le pays, hormis dans la capitale, sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation. Cette autorisation était toutefois souvent refusée», note-t-on dans le rapport.

Par ailleurs, le dossier de l'impunité et des disparitions forcées n'est pas près de connaître son épilogue, puisque «les autorités algériennes n'ont pris aucune mesure pour enquêter sur les milliers de disparitions forcées et autres violations graves des droits humains qui ont eu lieu au cours du conflit interne des années 1990, ni pour faire en sorte que les responsables de ces agissements aient à rendre compte de leurs actes», précise AI. Ce qui amène Ali Yemloul à constater qu'«il reste beaucoup à faire en Algérie en matière des droits humains». Sur le front de l'égalité entre les sexes, il a été relevé que les femmes continuaient de subir des discriminations dans la législation et dans la pratique en mettant le doigt sur le code de la famille de 2005 qui stipule que les droits des femmes restent «subordonnés à ceux des hommes en matière de mariage, de divorce, de garde d'enfants et d'héritage».

Le rapport dénonce, par ailleurs, le non-respect de la liberté de religion et de conviction dans le pays. Il cite, entre autres, la poursuite en justice d'un musulman converti au christianisme à Oran, et une décision du wali de fermer des églises à Béjaïa, qui n'a pas abouti. Au plan international, le rapport accuse, entre autres, le Conseil de sécurité de l'ONU qui n'est pas parvenu à se montrer à la hauteur du courage des contestataires dans des pays comme la Syrie. Le Conseil de sécurité est apparu au cours de cette année «usé, déphasé et de plus en plus inadapté aux besoins», estime l'ONG.

**Pas un mot sur les kidnappings en Kabylie**

Le débat sur les droits de l'homme dans le monde, et en Algérie en particulier, s'est attardé sur le phénomène du kidnapping en Kabylie qui prend de l'ampleur de manière inquiétante. A la question d'El Watan Week-end de savoir pourquoi Amnesty International a omis d'évoquer la question de l'enlèvement dans son dernier rapport, alors que pas moins de 67 personnes, essentiellement des entrepreneurs et des commerçants, ont fait l'objet de rapt en Kabylie, le président de l'ONG explique : «AI ne peut prendre position sur un fait, avant de dépêcher une équipe de chercheurs sur place afin d'enquêter. On ne sait pas si

les faits sont avérés, raison pour laquelle Amnesty préfère éviter la diffamation.» Ali Yemloul tient à préciser que «plusieurs visas ont été refusés par l'Algérie aux chercheurs étrangers capables de faire des enquêtes sur le terrain». Acculé par les journalistes, le président avance que «les enlèvements, qui relèvent tout de même de l'insécurité, n'ont été revendiqués par aucun groupe». Amnesty ne se prononcera pas donc, sauf si elle obtiendra des informations «fiables».

Lamia Tagzout



## **Rapport annuel d'Amnesty International**

# **Un constat négatif sur la situation des droits de l'Homme en Algérie**

Hadjer Guenanfa

La situation des droits humains reste peu satisfaisante en Algérie malgré les réformes lancées par le gouvernement dans la foulée du printemps arabe, selon le rapport annuel d'Amnesty International (AI) présenté, ce jeudi 24 mai, à Alger. « Ça ne sert à rien de mettre en place une batterie de réformes sur le plan économique et donc accorder des augmentations de salaires et le droit au logement tout en restreignant le droit de s'exprimer et d'émettre ses opinions », a déclaré le président de la section algérienne d'AI, Ali Yemloul, lors d'une conférence de presse. Pour lui, tenter de diviser les droits humains « est une démarche biaisée dès le départ ». « Car ces droits sont universels et indivisibles », insiste-t-il avant d'ajouter que « stagner en matière de droits humains, c'est reculer ».

Le rapport d'AI revient d'abord sur les émeutes ayant touché l'Algérie en 2011. Après une répression parfois violente, les autorités ont pris des initiatives pour répondre aux revendications en supprimant, par exemple, « temporairement les taxes sur certains produits alimentaires de base ». Elles ont levé également l'état d'urgence, rappelle le rapport. Mais « des restrictions sévères sur la liberté d'expression, d'association et de réunion ainsi que sur les pratiques religieuses » sont maintenues, note-t-il.

Dans son intervention, M. Yemloul rappelle « un discours d'ouverture » accompagné de promesses après les manifestations meurtrières de janvier 2011. « Dans les faits, les discours et promesses ont été contredits par des lois plus répressives, plus liberticides », indique-t-il en citant la loi sur les associations.

En matière de lutte antiterroriste, AI retient que plus de cent « membres présumés » d'Aqmi et d'autres groupes armés islamistes « auraient été tués par les forces de sécurité ». Elle fait observer que cela s'est passé souvent « dans des circonstances peu claires faisant craindre que certains de ces homicides n'aient été des exécutions extrajudiciaires ». Sur la question des détentions de personnes soupçonnées d'actes de terrorisme par le Département du renseignement et de la sécurité (DRS), le mouvement indépendant relève qu'elles « étaient, semble-t-il, torturées et maltraitées ». « Dans certains cas elles étaient maintenues au secret dans des conditions pouvant constituer une disparition forcée », ajoute-t-il.

Al revient aussi sur l'épineuse question des disparitions forcées pendant les années quatre-vingt-dix et affirme : « cette année encore, les autorités n'ont pris aucune mesure pour enquêter sur les milliers de disparitions forcées et autres violations graves des droits humains qui ont eu lieu au cours du conflit interne des années quatre-vingt-dix ». Il fait savoir que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale est toujours en vigueur. Un texte « qui accorde l'impunité aux forces de sécurité, rend passibles de poursuites les personnes qui critiquent le comportement de ces forces et octroie l'amnistie aux membres de groupes armés responsables d'atteintes flagrantes aux droits humains », selon lui. « Les forces de sécurité ont dispersé des manifestations organisées par des familles de disparus », ajoute la même source.

### **Invitation des rapporteurs des droits humains : la sélectivité du gouvernement algérien**

Si le gouvernement algérien a adressé aux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la liberté d'expression et le logement des invitations à se rendre en Algérie, il n'en a envoyé aucune au rapporteur spécial sur la torture ni au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, selon le rapport. Ces rapporteurs « sollicitaient pourtant de longue date l'autorisation de se rendre dans le pays », assure-t-il. Lors de la présentation du rapport, le président de la section algérienne a rappelé que depuis 2005, année au cours de laquelle la loi sur la réconciliation nationale a vu le jour, les chercheurs d'Al n'ont pas obtenu de visas pour se rendre en Algérie et enquêter.

24/05/2012 à 16:21

## **TSA, 25 mai 2012, La situation des droits de l'Homme et des libertés reste préoccupante en Algérie**

*Selon le Département d'État américain*

### **La situation des droits de l'Homme et des libertés reste préoccupante en Algérie**

Riyad Hamadi

Le Département d'État américain a publié, jeudi 24 mai, son rapport sur la situation des droits de l'Homme en 2011. En Algérie, selon le rapport, les trois plus grands problèmes liés à la question des droits de l'Homme en 2011 restent les restrictions sur le droit au rassemblement et le droit associatif, l'incapacité des citoyens à changer leur gouvernement, notamment après la révision de la Constitution de 2008 qui permet au président de briguer un nombre illimité de mandats, et l'échec à trouver une solution à la question des disparus, en particulier les cas qui remontent aux années quatre-vingt-dix.

Le 9 février, note le rapport, le gouvernement a mis fin à l'état d'urgence, en vigueur depuis dix-neuf ans. Mais il a ensuite adopté deux ordonnances pour remplacer les dispositions relatives à l'état d'urgence qui permettent à l'armée d'intervenir dans les crimes terroristes et les actions subversives.

Autres préoccupations relatives aux droits de l'Homme : les assassinats arbitraires, le recours excessif à la détention provisoire, des conditions carcérales déplorables, la maltraitance des prisonniers et le manque d'indépendance de la justice. Le document évoque aussi une corruption généralisée et un manque de transparence du gouvernement. Les autorités ont utilisé des motifs sécuritaires pour restreindre la liberté d'expression et de mouvement. Les femmes sont victimes de violences et de discrimination et le gouvernement a maintenu les restrictions sur les droits des travailleurs, ajoute le rapport.

En 2011, l'impunité est demeurée un problème. Le gouvernement ne fournissant pas toujours des informations publiques sur les mesures prises dans des actions judiciaires contre la police et les fonctionnaires des services de sécurité, précise le texte. Le rapport cite plusieurs cas d'assassinats arbitraires commis par des agents de l'État. Le texte indique que les chiffres officiels des disparitions forcées ont été revus à la baisse : en août 2010, les autorités algériennes ont avancé le chiffre de 6 544 disparus alors qu'en 2009, la Commission Ksentini avait annoncé, lors d'une conférence sur les droits de l'Homme tenue à Genève, le chiffre de 8 023 personnes disparues.

Le rapport indique que la Charte pour la paix et la réconciliation nationale a offert l'amnistie et évité des investigations sur la conduite de l'armée. L'amnistie a aussi couvert des personnes impliquées dans des mouvements islamistes et des attaques terroristes, ajoute le texte.

Le rapport évoque l'usage de la violence et de la torture dans les lieux de détention pour soutirer des aveux aux détenus. De façon générale, les conditions d'incarcération ne répondent pas aux normes internationales et les autorités algériennes interdisent aux ONG de défense des droits de l'Homme de visiter les prisons. Le plus gros problème dans les prisons algériennes reste la surpopulation qui est expliquée, entre autres, par le recours abusif à la détention préventive.

25/05/2012 à 17:43

30-05-2012

**EXAMEN DE L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME À GENÈVE :**

## **«L'Algérie est l'objet d'une approbation quasi générale», selon Medelci**

Mourad Medelci, ministre des Affaires étrangères, a déclaré mardi soir à Genève dans une conférence de presse animée au siège de la mission algérienne, à l'issue de la 13e session du groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU), que cette séance a donné lieu à «une satisfaction quasi générale sur les engagements honorés auxquels le pays avait souscrit dans le cadre du premier cycle en 2008». Et d'ajouter : «Je crois qu'aucune délégation n'a oublié de mentionner les efforts de l'Algérie dans le domaine de la consolidation des droits de l'homme et certaines délégations, 80 au total, ne sont intervenues que pour le souligner.» Ainsi, l'EPU est un nouvel et unique mécanisme du Conseil des droits de l'homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain dans chacun des 193 Etats membres des Nations unies.

Grâce à cet outil, la situation des droits de l'homme de tous les pays membres de l'Onu est examinée tous les quatre ans et demi. Le résultat de chaque examen est un «document final», listant les recommandations faites à l'Etat examiné qu'il devra mettre en œuvre avant l'examen suivant.

Plusieurs thèmes sociétaux examinés

Le ministre a indiqué que malgré ce satisfecit, cet examen est un exercice critique. Un certain nombre de délégations a posé des questions et plusieurs autres ont fait des recommandations.

Les questions tournaient autour de problématiques ciblées, à savoir la liberté, la femme et l'enfant. Ainsi, concernant le sujet des libertés, les questions concernaient «tantôt la liberté d'expression, tantôt la liberté de réunion ou la liberté d'association», a-t-il précisé. Le ministre a également indiqué que l'ensemble des délégations a mentionné qu'il y avait des «avancées incontestables» dans le domaine des libertés, ajoutant que certains ont estimé que «nous pourrions faire davantage, notamment en ce qui concerne la loi sur les associations, car un peu "restrictive".

Ou encore la loi sur l'information que d'autres considèrent comme également perfectible». Et de préciser : «Concernant la loi sur les associations, nous avons apporté les clarifications nécessaires.

Aujourd'hui, ce qui gêne ces ensembles, c'est essentiellement le financement de l'étranger, pour lequel il faut satisfaire un certain nombre de conditions de transparence.» M. Medelci a indiqué avoir essayé de dissiper le doute de certains qui laisse supposer que l'Algérie ne veut pas développer le mouvement associatif».

Le deuxième thème sur lequel des questions ont été posées par des délégations est celui de la femme et de l'enfant. Pour le ministre, cette session a été l'occasion de montrer les avancées accomplies par le pays en ce qui concerne le statut de la femme, traduit «à travers le changement de la Constitution en 2008, la loi sur les quotas des femmes en 2012 dans les assemblées élues et les résultats concrets obtenus le 10 mai à l'occasion des élections législatives», a-t-il souligné.

Cependant, «certains pays considèrent que le code de la famille devait être revu et amélioré». Le ministre a indiqué qu'il devait faire l'objet de certaines modifications, mais «que certains amendements ne pouvaient pas être pris en charge comme ils le souhaitaient parce qu'ils allaient à l'encontre des convictions culturelles algériennes».

Sur le plan de l'enfance, il a indiqué que l'Algérie a dévoilé l'ensemble du dispositif mis en place sur le plan légal et réglementaire pour mettre les enfants à l'abri des violences.

Par ailleurs, concernant la levée de l'état d'urgence, certaines délégations ont estimé que les effets de cette décision «ne sont pas totalement perceptibles, notamment dans les grandes villes puisqu'en Algérie, on interdit aux gens de sortir manifester dans la rue».

Sur la question des disparus, le ministre a évoqué une réunion en juillet prochain en Algérie entre des responsables algériens en charge du dossier et un groupe de travail qui œuvre en marge du Conseil des droits de l'homme qui devrait rencontrer les familles des disparus. «Cette rencontre, la première du genre, va nous donner l'opportunité de renforcer la conviction que nous travaillons dans la transparence dans le cadre du traitement de ce dossier», a-t-il indiqué.

Sabrina B. et agence

## DROITS DE L'HOMME

### Le Haut-Commissaire des Nations unies à Alger

Mercredi 30 Mai 2012

*Mme Pillay a souligné «l'intérêt et le sérieux» que manifeste l'Algérie à la promotion des droits de l'homme.*

Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a indiqué hier à Genève que Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, se rendra prochainement en Algérie à l'invitation des autorités algériennes. «Nous avons, avec Mme Pillay, saisi l'occasion de notre rencontre pour la féliciter pour le renouvellement de son mandat et lui dire l'intérêt que nous avons d'une visite de sa part en Algérie», a déclaré le ministre à la presse algérienne au terme des entretiens qu'il a eus avec Mme Pillay au siège du Haut-Commissariat des droits de l'homme. Il a également souligné avoir enregistré «avec satisfaction» son accord pour que «cette visite se fasse dans les meilleurs délais», ajoutant que «le contact avec notre ambassadeur à Genève devrait permettre de préciser le calendrier de cette visite». Cette rencontre avec Mme Pillay intervient «le jour où précisément l'Algérie va présenter son deuxième rapport au titre de l'Examen périodique universel (EPU), du Conseil des droits de l'homme, qui est un rapport d'étape important suite au rapport initial de 2008», a-t-il dit. «J'ai enregistré de la part de Mme Pillay qu'elle avait elle-même été très satisfaite des avancées de l'Algérie et qu'elle encourageait le fait que ce processus de consolidation des droits de l'homme, partout dans le monde, puisse trouver, à travers l'expérience algérienne, les raisons d'espérer peut-être la mise en avant d'un certain nombre de bonnes pratiques que nous avons enregistrées en Algérie», a-t-il ajouté. Mme Pillay a, de son côté, affirmé que le fait que le ministre des Affaires étrangères préside la délégation algérienne «démontre tout l'intérêt et le sérieux» que manifeste l'Algérie à la promotion des droits de l'homme et que sa visite «va renforcer les relations bilatérales» entre le Haut-Commissariat et l'Algérie. Pour Mme Pillay, le rôle de l'Algérie, au sein du groupe africain pour les droits de l'homme est «un test pour l'Algérie qui apporte un exemple pour les pays africains et le monde en matière des droits de l'homme». L'Algérie présentera dans l'après-midi, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, son deuxième rapport au titre de l'Examen périodique universel (EPU). Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, préside une importante délégation à cette occasion. La présentation du deuxième rapport national au titre de l'EPU offrira l'opportunité de faire connaître les réalisations de l'Algérie en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, à la lumière des réformes politiques engagées par l'Algérie. L'Examen périodique universel (EPU) est le nouveau mécanisme par lequel le Conseil des droits de l'homme évalue de façon périodique le respect par les 192 Etats membres de l'ONU de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme en vue de leur amélioration. Chaque année, l'examen de 48 pays est prévu au cours de trois sessions de deux semaines. Les premiers Etats membres du Conseil, élus pour un mandat d'un ou deux ans, sont examinés en premier. Le rapport final issu de l'Examen périodique universel est ensuite adopté en séance plénière par le Conseil des droits de l'homme lors de ses sessions ordinaires.